



Faits marquants

Tavelure : risque de projection important

Fruits à pépins

Tavelure du pommier – *Venturia inaequalis*

Résultat de la modélisation, modèle Tavelure DGAL

Légende:

Nulle: aucune contamination

TL: contamination de type Angers (très léger)

L: contamination légère

AG: Assez grave

G: Grave

Projetable: stock d'ascospores projetables

Projeté: cumul des quantités projetées d'ascospores

Heure indiquée = heure universelle (HU)

Heure d'hiver: HU + 1

Heure d'été: HU + 2

station	date	pluie	contamination			stock de spores
			durée d'humectation	projection	gravité	
77 CHEVRY-COSSIGNY	22-avr	2	22/4 12h au 23/4 7h	12,94%	L	projeté : 76,14% projetable : 0,94%
77 COMPANS			aucune projection et aucune contamination			projeté : 70,39% projetable : 7,95%
78 POISSY			aucune projection et aucune contamination			projeté : 65,93% projetable : 11,77%
91 MEREVILLE	22-avr		du 22/4 8 h au 23/4 6h	0,00%	AG	projeté : 36,68% projetable : 38,52%
95 VILLIERS LE SEC	22-avr		du 22/4 13H au 23/4 6H	0,00%	L	projeté : 60,7% projetable : 15,57%

Dernières données météo : **24 avril 2016 5h** (heure universelle).

Simulation par modèle ex Melchior en prenant pour hypothèse comme date de maturité des périthèces le 19 février 2016.

D'après le modèle, des projections de spores ont eu lieu pour le site de Chevy-Cossigny le 22/4 engendrant une contamination « légère ». Pour les autres postes météo, les stocks de spores projetables restent importants.

Un risque de contamination de type « assez grave » est enregistré le 22 avril pour le site de Méréville. Une autre contamination de type « légère » est également enregistrée le 22 avril pour le site de Villiers le Sec. Toutefois, comme aucune projection n'a eu lieu, le risque est nul.

Pour les postes de Compans et Poissy, aucune projection ni aucune contamination.

A noter : les dernières données météorologiques utilisées s'arrêtent au 24 avril 6h, des pluies éparses et localisées ont pu avoir lieu le 24 avril avec de la grêle. Ces dernières ont pu engendrer des libérations de spores.

Le seuil indicatif de risque est atteint si les 3 conditions suivantes sont réalisées :

- les stades de sensibilité à la tavelure sont à partir de C-C3 pour le pommier et C3-D pour le poirier.
- Projection d'ascospores.
- Humectation du feuillage suffisamment longue pour que les spores puissent germer. La vitesse de germination est dépendante de la température (voir le tableau ci-dessous).

Température moyenne	7°C	10°C	11°C	13°C	15°C	18 °C
Durée d'humectation nécessaire à la contamination	18h	14h	13h	11h	9h	8h

Le stock de spores augmente régulièrement et de nouveaux épisodes pluvieux sont attendus pour les prochains jours. Pour que les contaminations aient lieu, le temps d'humectation est un élément important à prendre en compte. **Le risque de projection reste important et le risque de contamination dépendra de la durée d'humectation.**

Prochain BSV, jeudi 28 avril

Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto.

Observations : FREDON – Les Vergers de Molién

Rédaction : FREDON Ile de France : Céline GUILLEM

Comité de relecture : DRIA AF – SRAL, Chambre d'agriculture d'Ile de France et Chambre d'agriculture de Seine et Marne.

Pour recevoir le Bulletin de Santé du Végétal par courrier électronique, vous pouvez en faire la demande par courrier électronique à l'adresse suivante : y.morio@cra-idf.chambagri.fr en précisant le(s) bulletin(s) que vous désirez recevoir: grandes cultures – pomme de terre – légumes industriels, arboriculture, maraîchage, pépinière – horticulture, zones non agricoles.

Le Bulletin de Santé du Végétal est édité sous la responsabilité de la Chambre Régionale d'Agriculture d'Ile de France sur la base d'observations réalisées par le réseau. Il est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre Régionale d'Agriculture dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures. Tout document utilisant les données contenues dans le bulletin de santé du végétal Ile de France doit en mentionner la source en précisant le numéro et la date de parution du bulletin de santé du végétal.